



Tél 05.45.98.51.74
mairiebonnes@orange.fr
Site : bonnes.fr

EXTRAIT

2026N° 54

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 03 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Date de la convocation : 28 Aout 2026

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, CHAILLOUX Alain, VAN HOUTTE Ignace, BERTIEAU Luc, CHATENET Fabrice.

Excusé : néant

Absent : néant.

Monsieur VALOIS Dominique a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR ET VIREMENT DE CREDIT BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente une liste établie par le trésorier Public concernant les admissions en non-valeur sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal modifie la liste jointe, estimant que des redevables peuvent encore faire l'objet de poursuite.

Portant le montant des non-valeurs à 559.27€

Et décide le virement de crédit suivant :

SECTION	CHAPITRE / COMPTE	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	Chapitre 011 Article 61523 réseau	50	
FONCTIONNEMENT	Chapitre 65 Article 6541 Créance admise en non valeur	+ 50	

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché et publié le 07 septembre 2026

BONNES, le 04 septembre 2026
Le Maire
M. Denis Péchère de Chamberlanne

